BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 300

25 – DOUBS

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BESANÇON

Ventes et cessions

483 146 346 RCS Besançon.
B M F I.
Forme : Société civile immobilière.
Capital : 1680.00 EUR.
Adresse : 9 Bis Rue de la Fontaine, 25320 Montferrand-le-Château.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION SCI BMFI - ECH La société dénommée SCI BMFI, Société civile immobilière au capital de 1500 €, dont le siège est à MONTFERRAND-LE-CHATEAU (25320), 9 Bis rue de la Fontaine, identifiée au SIREN sous le numéro 483 146 346 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BESANCON est société absorbante. La Société dénommée SCI ECH, Société civile immobilière au capital de 1500 €, dont le siège est à MONTFERRAND-LE-CHATEAU (25320), 9 B rue de la Fontaine, identifiée au SIREN sous le numéro 831350129 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BESANCON est société absorbée. Évaluation de l'actif et du passif de la société SCI ECH dont la transmission à la société SCI BMFI est prévue : SCI ECH : Montant total des actifs apportés 262.011,07 € Montant total du passif pris en charge 63.027,55,00 € Actif net apporté 198.983,52 € Rapport d'échange des droits sociaux : Le rapport d'échange est fixé à 265,33 / 5 214,28, soit 0,509 part de SCI BMFI pour 1 part de SCI ECH. En conséquence, il sera émis 38 parts nouvelles de SCI BMFI en rémunération de l'apport des 750 parts de SCI ECH. Montant de l'augmentation de capital : En rémunération des apports nets effectués par la société MFCE, la société absorbante BMFI procède à une augmentation de son capital social d'un montant de TROIS CENT QUATRE-VINGTS EUROS (380,00 EUR), pour le porter de MILLE SIX CENT QUATRE-VINGTS EUROS (1 680,00 EUR) à DEUX MILLE SOIXANTE EUROS (2 060,00 EUR). Montant prévu de la prime de fusion pour chaque société participante : ECH : 198.620,00 € La date du projet de fusion : 28 mai 2026. Date d'effet : La fusion prendra effet juridiquement à la date de la dernière des assemblées générales extraordinaires des deux sociétés ayant approuvé la présente opération, sauf stipulation contraire ci-après. La fusion prendra effet comptablement et fiscalement à compter du 1er janvier 2026, de sorte que toutes les opérations réalisées par la SCI ECH à compter de cette date seront réputées accomplies pour le compte de la SCI BMFI et seront prises en charge par cette dernière. Modalités d'exercice des droits des créanciers pour chaque société participante : Le projet de fusion a été déposé auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de BESANCON..